

## DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### Avis de publicité de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière municipale automobile

#### Section I – Autorité délégante et adresse

Nom et adresse :

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire  
Place du Dr J. Huyghues des Etages - B.P. 123  
58206 Cosne-Cours-sur-Loire  
03 86 26 50 00  
Email : [cosne@mairiecosnesurloire.fr](mailto:cosne@mairiecosnesurloire.fr)

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :  
plateforme dématérialisée ARNia [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr)

Nature de l'autorité délégante : Commune

#### Section II – Objet de la délégation de service public

Intitulé de la délégation de service public : Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile municipale

Texte en application duquel la convention est conclue : Conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Objet de la délégation : Modalités d'exploitation et de gestion de la fourrière automobile municipale, ainsi que les conditions d'enlèvement et de la mise en fourrière, sous le contrôle d'un Officier de Police Judiciaire territorialement compétent, de la Gendarmerie Nationale ou du Chef de la Police Municipale, des véhicules automobiles en stationnement gênant ou abusif sur la voie publique (plus de 7 jours consécutifs en un même endroit) sur le territoire de la Commune.

Classification CPV : 50118110-9 *Service de remorquage de véhicules*

#### Section III – Procédure

Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité : DSPFourriere22

Modalités de présentation des candidatures :

Sur la plate-forme dématérialisée Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle  
ARNia <https://www.ternum-bfc.fr>  
(Réf : DSPFourriere22)

○ **Demande de renseignements administratifs et techniques**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront déposer leur demande directement la plateforme dématérialisée *Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté* [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr). Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retirés le dossier via la messagerie de cette plateforme.

○ **Réception des offres**

Les offres pourront être déposées sur la plateforme dématérialisée *ARNia* [www.ternum-bfc.fr](http://www.ternum-bfc.fr)

Les candidats disposent d'une aide technique en ligne sur ce site.

Condition de délai : Date limite de réception des offres fixée au 20 octobre 2022 à 12 heures, délai de rigueur

Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures : Français

Critères de sélection des offres :

Critère n°1 : Les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer la mission de service public (figurant dans la note technique) – 60 points

Critère n°2 : La rapidité d'intervention évaluée suivant un délai raisonnable prenant en compte la localisation géographique du véhicule à enlever – 40 points

#### **Section IV – Renseignements complémentaires**

La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : Non

Autres informations :

Appréciation des candidatures (article L.1411-1 du CGCT)

- les garanties professionnelles appréciées au regard des références et de l'expérience ;
- L'arrêté préfectoral d'agrément ou la copie de la demande d'agrément déposée auprès de la Préfecture ;
- le respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L5212-1 du Code du travail.

Appréciation des offres : au regard de la note technique remise par le candidat (voir l'article 4 du règlement de la consultation)

Date d'envoi du présent avis : 15 septembre 2022

**Le Maire,**  
**Daniel GILLONNIER.**

